

COMPTE ADMINISTRATIF 2021



**Conseil municipal
du 2 juin 2022**


**Castelnau
le-lez**

METHODOLOGIE ET DEFINITIONS

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal doit arrêter le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

La présentation de ce compte administratif 2021 répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- de vérifier la réalisation effective du budget 2021, voté le 15 mars 2021 et modifié par trois décisions modificatives examinées en Conseil Municipal du 20 septembre et 9 décembre 2021,
- de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville au cours des derniers exercices,
- d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2021 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

Afin de faciliter l'examen du compte administratif il convient de rappeler la définition des opérations réelles, des opérations d'ordre, et des dotations aux amortissements

Lors de l'exécution budgétaire, une collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre.

Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie (décaissement pour des dépenses, encaissement pour les recettes).

À l'inverse, les opérations d'ordre ne donnent lieu à aucun flux de trésorerie (encaissement ou décaissement), ce sont des mouvements uniquement comptables. Ces opérations d'ordre permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Les opérations d'ordre doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution. Elles sont donc globalement neutres.

Les dotations aux amortissements sont des opérations d'ordre qui désignent la prise en compte sur le plan comptable de la dépréciation au fil du temps de la plupart des immobilisations (usure, obsolescence, évolution des techniques) Certaines immobilisations, en revanche, ne subissent pas d'usure au fil du temps, comme les terrains ou les bâtiments par exemple, et ne sont donc pas amortissables. Les dotations aux amortissements constituent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement du même montant. Ils constituent une épargne obligatoire devant permettre de renouveler le bien.

CONTEXTE

Avant toute analyse, il apparaît utile de rappeler le contexte particulier dans lequel le budget 2021 a été exécuté.

Si l'année 2020 avait incontestablement été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences, y compris du point de vue budgétaire, l'exercice 2021 aura été celui du progressif retour à la normale dans le fonctionnement des services municipaux. Toutefois, les impacts financiers de la crise sanitaire, tant au niveau des dépenses que des recettes, rendent difficiles la comparaison des comptes de 2020 à 2021, puisque 2020 aura été une « année blanche » pour certains services. On constate ainsi que les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 6,71% entre 2020 et 2021 alors que les recettes réelles de seulement 4,14%. L'exercice précédent avait été marqué par les conséquences de la crise sanitaire : fermeture des équipements (restauration scolaire, centres de loisirs, structures jeunesse), annulation de manifestations ou d'événements habituels.

Le progressif retour à la normale du fonctionnement des services municipaux en 2021 est la principale cause d'une augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure à celle des recettes (les recettes tarifaires ne permettant pas de « couvrir » les dépenses des services offerts), engendrant une diminution des épargnes..

L'année 2021 aura également été fortement marquée par la dernière réforme fiscale et la suppression totale de la taxe d'habitation. Cette réforme n'a pas – pour le moment - entravé le dynamisme des recettes fiscales de la ville (+6,54% en 2021) qui se poursuit.

Globalement, l'analyse du compte administratif 2021 conforte la municipalité dans ses choix de gestion. La situation financière de la ville est très saine et reste à un excellent niveau, en témoignent le niveau de l'épargne et de la capacité de désendettement. Le remboursement de la dette est très largement couvert par l'épargne. Les équilibres budgétaires sont donc assurés. La municipalité peut ainsi poursuivre ses objectifs : développer le service public de proximité et renforcer les politiques publiques prioritaires : éducation, sport, sécurité et cadre de vie. En 2021, la Ville a pu investir presque 9,8 M€ tout en se désendettant

Cependant, les marges de manœuvre pour répondre aux forts besoins d'investissement sont forcément limitées et surtout sensibles au moindre choc conjoncturel (inflation, remontée des taux d'intérêt...). Les incertitudes qui pèsent sur le financement des collectivités (réforme fiscale, baisse des dotations) obligent donc à la prudence.

I – PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

A – Formation des résultats :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 148 958,54	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	266 316,28
012 CHARGES DE PERSONNEL	13 582 232,09	70 PRODUITS DE SERVICES	2 004 137,56
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 367 422,83	73 IMPOTS ET TAXES	22 625 556,95
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 461 164,11	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 667 528,42
66 CHARGES FINANCIERES	632 092,05	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	53 131,48
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	230 487,69	76 PRODUITS FINANCIERS	27,87
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	7 000,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	58 978,48
042 OPES D'ORDRE ENTRE SECTION	924 952,36	042 OPES D'ORDRE ENTRE SECTION	183 038,27
Dépenses de fonctionnement (a)	22 354 309,67	Recettes de fonctionnement (b)	28 858 715,31

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 451,69	1068 EXCEDENT DE FONCTIONNNT CAPITALISE	4 647 890,87
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 361 083,07	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 112 475,46
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	130 579,04	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	432 609,48
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 116 162,10	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 363 100,37	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	7 108 492,80	040 OPES D'ORDRE ENTRE SECTION	924 952,36
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 401 000,00	041 D'ORDRE OPERATIONS PATRIMONIALES	118 454,37
040 OPES D'ORDRE ENTRE SECTION	183 038,27		
041 D'ORDRE OPERATIONS PATRIMONIALES	118 454,37		
Dépenses d'investissement (f)	14 785 361,71	Recettes d'investissement (g)	8 236 432,54
RESTES A REALISER (l)	2 304 291,82	RESTES A REALISER (m)	6 465 134,47

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021

Dépenses de fonctionnement (a)	22 354 309,67	Dépenses d'investissement (f)	14 785 361,71
Recettes de fonctionnement (b)	28 858 715,31	Recettes d'investissement (g)	8 236 432,54
Résultat d'exécution (c=b-a)	6 504 405,64	Solde d'exécution (h=g-f)	-6 548 929,17
Reprise résultat 2020 reporté (d)	7 749 434,09	Reprise résultat 2020 reporté (i)	-6 640 053,32
Résultat de fonctionnement (e=c+d)	14 253 839,73	Besoin de financement (j=h+i)	-13 188 982,49
		Restes à réaliser en dépenses (k)	2 304 291,82
		Restes à réaliser en recettes (l)	6 465 134,47
		Besoin de financement yc reports(m=j-k+l)	-9 028 139,84
RESULTAT A AFFECTER (n=e+m)	5 225 699,89		

B – Taux de réalisation :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Budget	CA	Taux exé%
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 656 700,00	4 148 958,54	89,10%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	13 824 000,00	13 582 232,09	98,25%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 369 000,00	1 367 422,83	99,88%
022 DEPENSES IMPREVUES	115 000,00	0,00	0,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 523 000,00	1 461 164,11	95,94%
66 CHARGES FINANCIERES	660 000,00	632 092,05	95,77%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	244 700,00	230 487,69	94,19%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	7 000,00	7 000,00	100,00%
TOTAL DEPENSES REELLES	22 399 400,00	21 429 357,31	95,67%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	950 000,00	924 952,36	97,36%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 844 934,09		
Dépenses de fonctionnement	36 194 334,09	22 354 309,67	

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Budget	CA	Taux exé%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	292 000,00	266 316,28	91,20%
70 PRODUITS DE SERVICES	2 026 000,00	2 004 137,56	98,92%
73 IMPOTS ET TAXES	22 180 000,00	22 625 556,95	102,01%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 605 400,00	3 667 528,42	101,72%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	58 500,00	53 131,48	90,82%
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	27,87	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 000,00	58 978,48	73,72%
TOTAL DEPENSES REELLES	28 241 900,00	28 675 677,04	101,54%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	203 000,00	183 038,27	90,17%
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 749 434,09		
Recettes de fonctionnement	36 194 334,09	28 858 715,31	

Dépenses d'investissement

Chapitre	Budget	CA	Taux exé%	Restes à réaliser	Taux RAR %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	531 342,77	130 579,04	24,58%	275 521,19	51,85%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 242 383,88	1 116 162,10	89,84%		0,00%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 726 144,21	1 363 100,37	50,00%	1 117 167,62	40,98%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	10 319 291,84	7 108 492,80	68,89%	910 836,89	8,83%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	14 819 162,70	9 718 334,31	65,58%	2 303 525,70	15,54%
020 DEPENSES IMPREVUES	399 000,00	0,00	0,00%		
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 600,00	3 451,69	95,88%		
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 380 000,00	2 361 083,07	99,21%	766,12	0,03%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 401 000,00	2 401 000,00	100,00%		
DEPENSES FINANCIERES	5 183 600,00	4 765 534,76	91,93%	766,12	0,01%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	20 002 762,70	14 483 869,07	72,41%	2 304 291,82	11,52%
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	203 000,00	183 038,27	90,17%		
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000,00	118 454,37	78,97%		
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 640 053,32				
Dépenses d'investissement	26 995 816,02	14 785 361,71		2 304 291,82	

Recettes d'investissement

Chapitre	Budget	CA	Taux exé%	Restes à réaliser	Taux RAR %
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 775 991,06	432 609,48	15,58%	3 065 134,47	110,42%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	50,00			
RECETTES D'EQUIPEMENT	2 775 991,06	432 659,48	15,59%	3 065 134,47	110,42%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 082 000,00	1 112 475,46	102,82%		0,00%
1068 EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	4 647 890,87	4 647 890,87	100,00%		
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 000 000,00	1 000 000,00	50,00%	1 000 000,00	50,00%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 400 000,00	0,00	0,00%	2 400 000,00	100,00%
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOB° *	145 000,00	0,00	0,00%		0,00%
RECETTES FINANCIERES	10 274 890,87	6 760 366,33	65,80%	3 400 000,00	33,09%
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	950 000,00	924 952,36	97,36%		
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	150 000,00	118 454,37	78,97%		
021 VIREMENT SECTION DE FONCTIONNT	12 844 934,09				
Recettes d'investissement	26 995 816,02	8 236 432,54		6 465 134,47	

**Les cessions d'immobilisations sont inscrites au Budget en section d'investissement (chapitre 024) mais sont exécutées en section de fonctionnement par un titre émis au compte 775. Elles sont ensuite rebasculées en section d'investissement par le biais des mouvements d'ordre (chapitre 042 et 040), ce qui complexifie la lisibilité de l'exécution budgétaire.*

Malgré ce mécanisme comptable complexe, elles constituent bien une recette d'investissement.

C – L'évolution des épargnes :

Année	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
Recettes réelles de fonctionnement	27 512 148	24 386 821	25 772 382	26 895 499	27 536 837	28 675 677
- Dépenses réelles de fonctionnement	19 112 890	19 926 053	20 619 604	20 343 360	20 082 126	21 429 357
- Produits des cessions c/775	4 280 352	411 516	115 656	248 523	2 450	10 748
+ Travaux en régie	140 163	75 094	81 286,74	156 430,72	159 881	170 475
= Epargne brute	4 259 069	4 124 347	5 118 409	6 460 047	7 612 142	7 413 047
- Remboursement en capital des emprunts	3 784 237	2 053 491	2 195 423	2 190 977	2 266 911	2 361 083
= Epargne nette	474 831	2 070 855	2 922 986	4 269 069	5 345 231	5 051 964
Recettes réelles d'investissement - ch.16	3 063 271	2 906 159	2 028 186	1 471 353	2 424 304	1 545 135
+ Produit des cessions c/775	4 280 352	411 516	115 656	248 523	2 450	10 748
- (dépenses réelles d'investissement - ch. 16)	4 868 457	9 947 503	4 107 651	5 998 402	6 867 226	12 122 786
- Travaux en régie	140 163	75 094	81 286,74	156 430,72	159 881	170 475
= Besoin ou excédent de financement	2 335 002	-6 704 923	-2 045 096	-4 434 957	-4 600 353	-10 737 378
Epargne nette	474 831	2 070 855	2 922 986	4 269 069	5 345 231	5 051 964
+ Besoin ou excédent de financement	2 335 002	-6 704 923	-2 045 096	-4 434 957	-4 600 353	-10 737 378
= Besoin résiduel de financement	2 809 834	-4 634 068	877 891	-165 888	744 878	-5 685 414
Besoin ou excédent de financement	2 335 002	-6 704 923	-2 045 096	-4 434 957	-4 600 353	-10 737 378
+ Epargne nette	474 831	2 070 855	2 922 986	4 269 069	5 345 231	5 051 964
+ Emprunt nouveau			1 500 000	4 523		1 000 000
= Variation du fonds de roulement	2 809 834	-4 634 068	2 377 891	-161 365	744 878	-4 685 414
Variation du fonds de roulement	2 809 834	-4 634 068	2 377 891	-161 365	744 878	-4 685 414
+ Affectation du résultat de N-1	925 147	11 705	7 306 124	3 159 932	5 354 403	4 647 891
+ Solde d'investissement de N-1 (001)	-6 782	63 025	-8 096 188	-2 904 557	-5 713 985	-6 640 053
+ Résultat reporté N-1 (002)	3 715 736	7 369 205	3 599 932	4 932 383	5 371 975	7 749 434
= Solde de clôture	7 443 935	2 809 867	5 187 758	5 026 393	5 757 272	1 071 857
Taux d'épargne brute : épargne brute/recettes réelles de fonctionnement	15,48%	16,91%	19,86%	24,02%	27,64%	25,85%

II - EXAMEN DETAILLE DU COMPTE ADMINISTRATIF

A – La section de fonctionnement :

1°) Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une augmentation de 6,71%

En dépit des dépenses supplémentaires réalisées pour lutter contre la pandémie et ses effets, les charges avaient diminué en 2020. En effet, les services de la Culture, du Protocole ou des Sports avaient fonctionné au ralenti.

En 2020, les dépenses supplémentaires (achat d'équipements de protection et de produits sanitaires, versement d'une prime COVID aux agents mobilisés pendant le premier confinement, versement d'une aide aux entreprises) avaient été inférieures aux dépenses non réalisées (pour cause d'annulation de manifestations ou d'évènements programmés, de non réalisation d'activités ou encore de la fermeture de nombreux équipements et structures ou de services qui n'ont pas pu être rendus).

L'exercice 2021 enregistre un retour progressif à la normale des activités et donc une hausse des dépenses.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<u>Dépenses de fonctionnement</u>						
011 Charges à caractère général	3 452 227,50	3 859 884,13	3 983 902,43	4 020 168,23	3 436 004,43	4 148 958,54
012 Charges de personnel	11 107 384,06	11 357 902,26	12 134 196,20	12 629 858,69	12 810 295,17	13 582 232,09
65 Autres ch. de gestion courante	1 322 007,87	1 334 414,38	1 351 897,10	1 358 486,09	1 411 494,99	1 461 164,11
014 Atténuation de produits	2 241 740,52	2 418 123,83	2 221 175,83	1 528 723,83	1 516 013,23	1 367 422,83
Dépenses de gestion	18 123 359,95	18 970 324,60	19 691 171,56	19 537 236,84	19 173 807,82	20 559 777,57
Evolution	-13,04%	4,67%	3,80%	-0,78%	-1,86%	7,23%
66 Charges financières	974 819,65	909 503,14	838 235,45	766 643,13	704 283,93	632 092,05
67 Charges exceptionnelles	14 710,39	46 225,62	90 197,46	39 479,78	204 034,18	230 487,69
68 Provisions pour risques et charges				14 000,00		7 000,00
Dépenses réelles	19 112 889,99	19 926 053,36	20 619 604,47	20 357 359,75	20 082 125,93	21 429 357,31
Evolution	-13,51%	4,25%	3,48%	-1,27%	-1,35%	6,71%

Les charges à caractère général

L'augmentation de 713 000 € (+ 20,75%) du chapitre 011 -charges à caractère général s'explique par :

- + 40 000 € au titre des achats (comptes commençant par 60) comprenant notamment les fluides
- + 463 000 € au titre des services extérieurs (comptes commençant par 61) dont 284 000 € au titre du contrat de restauration
- + 195 000 € au titre des autres services extérieurs (comptes commençant par 62), comprenant notamment le recours à des intermédiaires pour les services à caractère culturel (dont Kiasma), sportif ou protocolaire.

En ce qui concerne les achats, les dépenses de fluides (gaz, électricité, eau, carburant) avaient très nettement baissé en 2020 notamment au niveau des groupes scolaires, du Palais des Sports, du

Kiasma...du fait de la fermeture de ces équipements pendant le confinement, d'où un retour à la normale en 2021

L'évolution des dépenses de fournitures diverses (notamment produits alimentaires, couches pour les crèches, ...) suit la même logique (très forte baisse en 2020 et reprise en 2021). Les achats de masques, visières, gel hydro alcoolique, produits d'hygiène et de désinfection et autres équipements (plexis, distributeurs de gel...) restent importants en 2021.

S'agissant des services extérieurs, la variation la plus significative est celle du service de restauration pour les enfants (restaurants scolaires, crèches, centres de loisirs) : ce poste avait diminué de 183 000 € en 2020 avec trois mois et demi de fermeture du service de restauration scolaire). Le poste augmente de 284 000 € en 2021.

Pour les autres services extérieurs, le poste des rémunérations d'intermédiaires et honoraires avait diminué de 98 000 € en 2020 et augmente de 17 000 € en 2021. La reprise des activités culturelles, sportives et protocolaires n'a pas été totale en 2021.

Les dépenses de personnel

Le chapitre 012 -charges de personnel augmente de 6,03% par rapport à 2020 et s'élève à 13,58 M€, soit 63,38 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de personnel avaient été fortement impactées en 2020 par la crise sanitaire qui avait généré des économies compte tenu des confinements successifs.

En 2021, tous les services ont repris un fonctionnement plus ou moins normal.

Les économies réalisées en 2020 sur les renforts et remplacements des agents des écoles, ALP et crèches n'ont pu être reconduites et cela a donc fortement impacté à la hausse ces dépenses en 2021.

Malgré la reprise de l'activité, la pandémie reste très présente en 2021 et génère un fort taux d'absentéisme. Outre les cas de Covid avérés, les parents ont été autorisés à garder leurs enfants dès le 1^{er} cas contact dans le lieu d'accueil de leurs enfants, et les agents encouragés à s'isoler dès lors qu'ils avaient été en contact avec l'épidémie, ce qui a imposé un fort taux d'embauches pour remplacements dans les écoles, ALP et crèches et une augmentation des heures supplémentaires.

Le fonctionnement normal de la collectivité qui continue d'accueillir des nouveaux habitants et donc des nouveaux services entraîne la création de postes supplémentaires (ou l'effet année pleine de certains postes créés en 2020) : ouverture d'une maison de proximité en début d'année et d'une seconde en fin d'année, création d'une offre France Service, structuration d'un service chargé du développement économique, recrutement d'un conseiller numérique, d'un journaliste, d'un technicien informatique, ou encore effet année pleine d'un agent en charge de la démocratie participative...

La municipalité a également décidé de soutenir ses agents par une politique sociale importante pour un montant de près de 100 000€. Ainsi les tickets restaurants ont été mis en œuvre en juillet pour un impact budgétaire de plus de 70 000€. A cela s'est ajoutée la carte cadeau de 100€ octroyée à titre exceptionnel aux agents dont la rémunération était inférieure à 2000€ nets fiscaux. Ainsi, l'impact a été chiffré à hauteur de 26 000€. La participation à la mutuelle a été également réévaluée à hauteur de 5600€.

En dehors des effets de la crise sanitaire, les dépenses de personnel sont maîtrisées mais fluctuent, comme chaque année, en fonction de plusieurs facteurs :

- Mesures nationales ayant une incidence importante en 2021, notamment la poursuite de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels Carrière et Rémunérations (PPCR) et surtout la prime de précarité pour les CDD (inférieurs à un an) instituée au 1^{er} janvier 2021
- Éléments conjoncturels (les élections avec 4 scrutins au lieu de 2 en 2020)
- Solde GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui comprend les avancements d'échelon, les avancements de grade, les promotions internes

Compte administratif de l'exercice 2021 – Conseil Municipal du 2 juin 2022

Le tableau ci-dessous fait apparaître les facteurs de variation de la masse salariale d'un exercice sur l'autre et fait également apparaître les variations qui permettent notamment d'appréhender le retour à une activité dite « normale »

	Variation CA 2020 - CA 2021
Kiasma (intermittents + GUSO) :	5 700
Carrières GVT + PPCR+ primes et indemnités :	167 500
Surcoût créations de postes ou services :	194 000
Indemnités fin de contrat + congés payés :	60 500
Elections :	9 300
Renforcement d'équipes d'accueil d'enfants ALP et écoles :	119 400
Remplacements + renforts (autres services) :	56 000
Action sociale : Carte cadeaux 100 €	26 000
Titres restaurant	71 200
Revalorisation participation mutuelle	5 600
Bénéficiaires allocataires retour à l'emploi :	13 200
Heures supplémentaires + astreintes :	43 600
Variation totale :	772 000
+ CA 2020	12 810 000
= CA 2021	13 582 000

Le chapitre des atténuations de produits

Ce chapitre a diminué de 148 600 €.

Ce chapitre budgétaire comprend l'Attribution de Compensation à verser à la Métropole et le prélèvement SRU.

Le prélèvement SRU avant déduction des dépenses éligibles s'élève à 69 048 € en 2021 (contre 217 348 € en 2020), soit une baisse de 148 600 €.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de résidences principales RP au 01/01/N	8 781	8 847	9 327	10 167	10 835	10 443
Nombre de logements sociaux LLS au 01/01/N	1 086	1 087	1 314	1 617	1 913	2 011
Nombre de logements sociaux manquants (a)	1 109	1 124	1 017	924	795	599
Potentiel fiscal par habitant PFH	1 091,02	1 047,59	1 017,49	1 040,466	1 095,036	1 090,058
Prélèvement par logement manquant (b)	218,204	261,897	254,372	260,117	273,759	272,515
Montant brut du prélèvement = (a) X (b)	241 988	294 371	258 696	240 348	217 639	163 237
Montant dépenses déductibles	125 000	1 000	164 000	10 000		94 189
Montant net du prélèvement SRU	116 988	293 371	94 696	230 348	217 638	69 048

En ce qui concerne l'Attribution de Compensation, la mise en place depuis 2015 de la Métropole a entraîné d'importants bouleversements dans la réalité financière de la ville qui a transféré de nombreuses compétences et donc des services qu'elle exerçait auparavant. Ces transferts de compétences ou d'équipements ont donné lieu à des transferts de charges et à des modifications des montants d'attributions de compensations. La fixation de l'attribution de compensation a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire de ces transferts de compétences, en trouvant un juste équilibre entre la préservation des équilibres financiers des communes et la capacité à agir de la Métropole. En 2015, les Attributions de compensation étaient enregistrées en dépenses de fonctionnement, ce qui avait entraîné une très nette diminution de l'autofinancement des communes membres de la Métropole.

Depuis 2019, la commune peut imputer une partie de la dépense en section d'investissement, ce qui implique un juste retour en section d'investissement des dépenses d'équipement liées à la voirie. Pour notre commune, cela représente un enjeu financier d'environ 828 000 €. Par contre, l'AC n'a pas varié entre 2020 et 2021 et se maintient à 1 298 375,23 en section de fonctionnement

Le chapitre des autres charges de gestion courante

La variation de + 50 000 € s'explique par :

- 29 000 € supplémentaires au niveau des indemnités des élus

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

Avec une population totale en vigueur au 1er janvier 2020 supérieure à 20 000 habitants à l'issue des enquêtes annuelles, la ville a changé de strate démographique en 2020. Désormais, elle figure parmi les collectivités dont la population est comprise entre 20 000 et moins de 50 000 habitants. Ce changement a impacté les indemnités de fonction.

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. La nouvelle délibération relative aux indemnités de fonction n'ayant été votée qu'en juillet, le nouveau calcul des indemnités n'était pas en année pleine. La prise en compte en année pleine explique l'augmentation constatée en 2021.

- 17 000 € de subvention supplémentaire versée au CCAS

En 2020, le Conseil Municipal avait voté une augmentation de 40 000 € de la subvention versée au CCAS. Les crédits inscrits sont ainsi passés de 564 500 € au budget à 604 500 € en fin d'exercice.

Fin 2021, le Conseil Municipal avait voté une augmentation de 57 000 € de la subvention, qui est ainsi passée de 564 500 à 621 500 €. La hausse entre les deux exercices est donc de 17 000 € (621 500 € moins 604 500 €).

L'augmentation de 2020 avait été décidée pour permettre au CCAS d'inscrire à son budget les dépenses supplémentaires induites par la crise sanitaire (augmentation significative des bénéficiaires de l'aide alimentaire, déclenchement d'un Plan de Continuité des Activités auquel ont participé des agents de la Ville et du CCAS, nécessitant une présence quotidienne permanente, pendant le confinement, ayant induit le versement d'une prime exceptionnelle).

En 2021, l'augmentation de la subvention a permis de financer la charge financière supplémentaire engendrée par les accords du Ségur de la Santé signés le 13 juillet 2020. La loi n°2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité Sociale pour 2021 et notamment son article 48, prévoit une transposition des revalorisations du Ségur de la Santé aux EHPAD territoriaux.

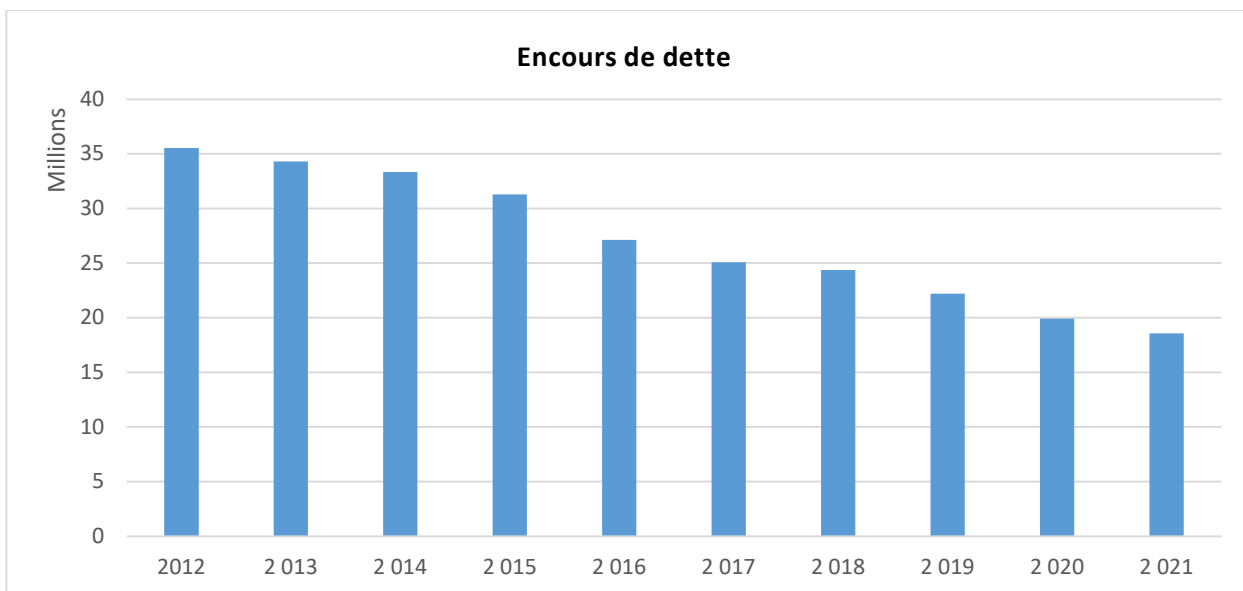
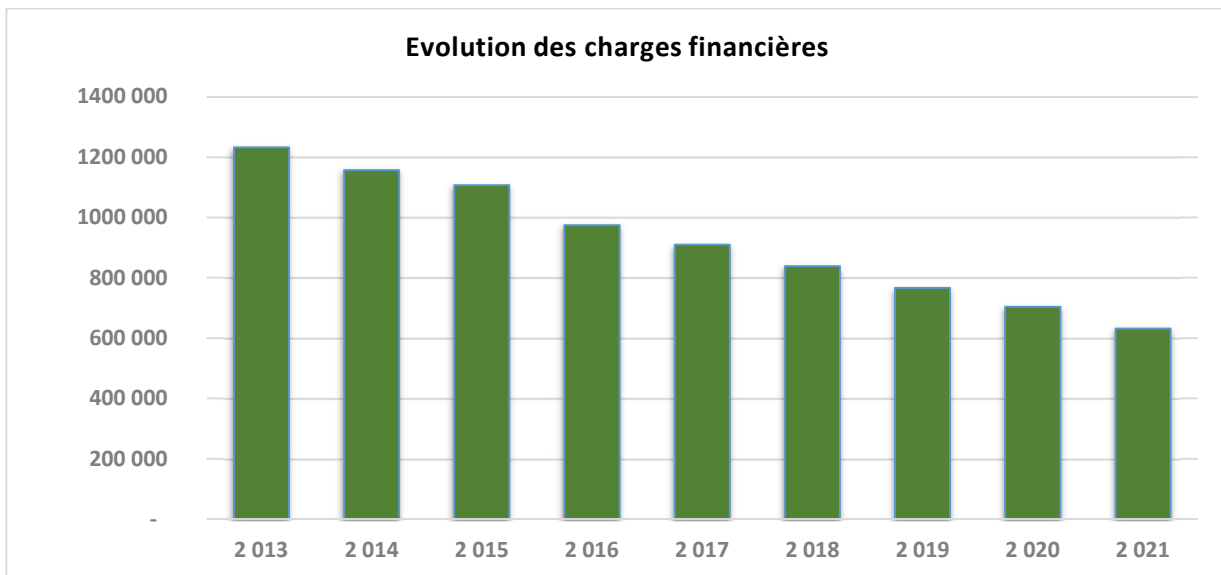
C'est à ce titre, que les agents de la cuisine centrale du CCAS en charge de la préparation et de la livraison des repas aux EHPAD et exerçant leurs fonctions au sein d'un EHPAD ont bénéficié de cette revalorisation.

Le chapitre des charges financières

La Ville est en situation de désendettement constant depuis 2013. Les emprunts contractés sont toujours inférieurs au capital remboursé. L'encours de dette a baissé de 17 M€ entre 2012 et 2021.

Les charges financières sont allégées d'année en année, d'autant que le niveau des taux courts ces dernières années bénéficie à l'encours à taux variable.

Le taux moyen de la dette est de 3,34% en 2021. En 2021, les taux courts restent négatifs ou proches de zéro. Les charges financières de l'encours à taux variable restent à un niveau très faible, les taux appliqués restant nuls ou quasi nuls en 2021.



	■ Taux fixes	■ Taux variables	■ Taux structurés	Total
Encours	13 607 833,98	3 435 486,07	1 531 906,36	18 575 226,41
Pourcentage global	73,26%	18,49%	8,25%	100,00%
Durée de vie moyenne	5 ans	2 ans, 5 mois	5 ans	4 ans, 6 mois
Duration	4 ans, 6 mois	2 ans, 4 mois	4 ans, 6 mois	4 ans, 2 mois
Nombre d'emprunts	22	4	1	27
Taux actuariel	3,75%	0,52%	5,53%	3,30%
Taux moyen	3,98%	0,23%	5,41%	3,34%

Le chapitre des charges exceptionnelles

Ce chapitre a augmenté de 26 000 € entre les deux exercices. Des subventions exceptionnelles ont été versées à deux associations en 2021 (16 000 € pour le basket, 10 000 € pour le football), alors qu'aucun versement de subvention exceptionnelle n'avait été voté en 2020.

2°) Les recettes réelles de fonctionnement connaissent une hausse de 4,11%

Les recettes de fonctionnement ont globalement augmenté, portées par le dynamisme des bases fiscales, des droits de mutation, mais sont atténuées par la variation à la baisse des recettes de la CAF. En 2020, cette dernière avait versé une aide exceptionnelle aux structures de petite enfance et a opéré certaines régularisations négatives en 2021.

En 2021, il subsiste des manques à gagner dus à la crise sanitaire en matière de recettes tarifaires (participation des usagers pour la restauration scolaire, les centres de loisir, les crèches, les activités sportives et culturelles ...) car les services n'ont pas pu fonctionner tout à fait normalement du fait des restrictions.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement						
70 Produits des serv., du dom.	1 570 965,34	1 773 617,99	2 058 887,10	2 241 972,41	1 590 687,92	2 004 137,56
73 Impôts et taxes	17 330 682,91	18 132 486,34	19 372 562,20	20 322 463,11	20 914 814,73	22 625 556,95
74 Dotations et subventions	4 123 891,16	3 849 140,03	3 970 693,20	3 774 223,29	4 679 927,41	3 667 528,52
75 Autres produits de gestion courante	43 353,13	54 898,71	68 674,07	69 986,74	58 393,58	53 131,48
013 Atténuation de charge	123 190,70	42 788,20	70 189,62	103 774,96	178 778,64	266 316,28
Recettes de gestion	23 192 083,24	23 852 931,27	25 541 006,19	26 512 420,51	27 422 602,28	28 616 670,79
Evolution	-7,50%	2,85%	7,08%	3,80%	3,43%	4,35%
76 Produits financiers	40,16	35,71	33,96	33,96	12 326,76	27,87
Produit de cessions	4 280 352,00	411 515,80	115 655,80	248 523,00	2 450,00	10 748,00
Autres produits exceptionnels	34 672,33	111 338,61	115 686,45	134 521,15	99 457,99	48 230,48
77 Produits exceptionnels	4 315 024,33	522 854,41	231 342,25	383 044,15	101 907,99	58 978,48
78 Reprise sur provisions	5 000,00	11 000,00				
Recettes réelles	27 512 147,73	24 386 821,39	25 772 382,40	26 895 498,62	27 536 837,03	28 675 677,14
Recettes réelles hors cessions	23 231 795,73	23 975 305,59	25 656 726,60	26 646 975,62	27 534 387,03	28 664 929,14
Evolution	-8,45%	3,20%	7,01%	3,86%	3,33%	4,11%

Les produits des services (recettes tarifaires)

Le chapitre des produits des services et du domaine (2,004 millions d'euros en 2021) augmente de 413 000 € en 2021, soit +26% alors qu'il avait diminué de -29,05% en 2020.

Parmi les recettes réelles de fonctionnement, ce chapitre est le plus impacté par la crise sanitaire car étroitement lié à l'arrêt d'activité de nombreux équipements de la Ville (groupes scolaires, équipements culturels et sportifs, lieux d'accueil de la petite enfance, etc.) ainsi que l'arrêt de nombreuses activités (restauration scolaire, activités périscolaires...). Les conséquences ont également été fortes sur les produits du domaine avec des pertes de recettes en matière de droit d'occupation du domaine public (emprise voirie, chantiers), de droits de terrasse...

Les principales variations enregistrées apparaissent dans le tableau ci-dessous :

	2020	2021
Concessions cimetière	38 559,00	41 156,00
RH décharges d'activité	50 206,64	60 240,07
Redevances d'occupation du domaine public	83 849,28	95 189,87
Kiasma (Billetterie + location salle)	58 519,03	65 541,85
Restauration scolaire	548 044,52	839 369,81
Multi accueil	114 275,49	125 629,49
Crèche familiale	99 922,78	109 473,57
Jardin d'éveil Vert Parc	41 250,74	31 113,61
Crèche des Nymphéas	80 355,68	120 833,16
Jardin d'enfant Jean Moulin	19 194,90	35 247,52
Crèche Madiba	144 933,24	140 247,03
Sport	66 357,20	51 680,35
Contrat Temps Libre	7 558,12	13 104,16
Centre de loisirs	146 205,88	165 471,56
ALSH Vert Parc	26 980,43	25 806,30
ALSH Saint-Exupéry	40 025,21	52 676,91
Culture	4 434,34	2 936,75
Police	14 539,60	21 572,56
Remboursements fluides logements de fonction	5 475,84	6 846,99
Total Chapitre 70	1 590 687,92	2 004 137,56

Le chapitre des impôts et taxes

Le chapitre des Impôts et Taxes connaît une forte augmentation en 2021 (+1,8 M€ soit+ 4,35%).

Les recettes de **Taxe Additionnelle aux droits de mutation** enregistrent une nouvelle forte hausse, confirmant le dynamisme du marché de l'immobilier ancien à Castelnaud-le-Lez, avec une hausse de 446 000 € alors même que cette recette n'avait pas baissé en 2020.

Les recettes de **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** sont en hausse après une baisse de 22 000 € en 2020, car le Conseil Municipal a décidé d'appliquer un abattement de 10% de la Taxe au titre de l'année 2020.

En ce qui concerne les **contributions directes**, leur produit représente près de 68,55 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville.

L'année 2021 est une année charnière pour la fiscalité locale car la Taxe d'Habitation sur les résidences principales n'est désormais plus perçue par les communes et les EPCI. L'article 16 de la loi de finances pour 2020 a défini le système de compensation intégrale de cette recette et un nouveau schéma de financement des collectivités locales est entré en vigueur.

La perte de recette de taxe d'habitation sur les résidences principales à compenser à chaque commune à compter de 2021 est égale à la somme des trois termes suivants :

- le produit entre les bases communales de taxe d'habitation sur les résidences principales de 2020 et le taux de taxe d'habitation appliqués en 2017 sur le territoire de la commune ;
- les compensations d'exonération de taxe d'habitation versées en 2020 à la commune ;
- le montant annuel moyen des rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis en 2018,2019 et 2020 au profit de la commune

Compte administratif de l'exercice 2021 – Conseil Municipal du 2 juin 2022

Les bases de taxe d'Habitation de l'exercice 2020 sont le pilier du calcul de la compensation à recevoir pour les années futures. Un état comparatif, par adresse, des bases et du nombre de contribuables, entre 2019 et 2020, avait fait apparaître une perte de 449 contribuables. Une baisse étonnante du nombre de contribuables était constatée sur certaines adresses (jusque moins 23 logements en moins sur certaines adresses) ce qui laissait penser qu'il y a eu un problème de taxation en 2020. Cela engendrait une perte de produit fiscal de près de 400 000 € par rapport à ce qui avait été annoncé début 2020 sur l'état 1259. Suite à cette réclamation, les services fiscaux avaient procédé à une première correction des bases des Taxe d'habitation de 2020 par l'émission de rôles complémentaires (445 304 € versés en 2020). Une deuxième réclamation adressée aux services fiscaux à réception de l'état 159 pour 2021 a permis d'améliorer le coefficient correcteur de 283 000 €. Les deux corrections effectuées ont permis d'améliorer au total de 728 000 € le produit fiscal à percevoir.

En ce qui concerne les taux, la commune s'est vue transférer le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire. La municipalité a décidé de conserver un niveau de taux de taxe foncière identique à celui de 2020, après une baisse des taux mise en oeuvre durant huit années consécutives, de 2013 à 2020, afin de réduire la pression fiscale. La municipalité avait, de plus, adopté une politique de maintien des taux de 2006 à 2012.

La commune a conservé le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, renommée à compter de 2023 « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ». Le taux de taxe d'habitation appliqué est celui de 2019, les communes n'ayant pas de pouvoir sur les taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires avant 2023.

Le tableau ci-dessous permet de voir l'évolution de notre produit fiscal. Jusqu'en 2021, la Ville percevait l'allocation compensatrice pour les exonérations de TH supprimée en 2021 (enregistrée au chapitre 74 et non pas 73), et intégrée au coefficient correcteur. Il convient donc de prendre en compte cette recette dans l'évolution du produit fiscal auquel elle est désormais intégrée.

	Produit 2019	Produit 2020	Produit 2021 définitif	Prévisions au BP 2021	Etat 1259 au 18 mars	Etat 1259 au 14 juin 2021
TAXE D'HABITATION						
TAUX	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%	16,36%
BASES TH	44 247 576 €	43 145 962 €	1 506 308 €	1 564 470 €	1 647 739 €	1 647 739 €
PRODUIT TH	7 238 903 €	7 058 679 €	246 432 €	255 947 €	269 570 €	269 570 €
Evolution	7,38%	-2,49%	-96,51%			
FONCIER BATI						
TAUX	33,06%	32,66%	54,11%	54,11%	54,11%	54,11%
BASES TFB	31 200 256 €	32 475 248 €	32 961 455 €	32 540 198 €	32 544 000 €	32 544 000 €
PRODUIT TFB	10 314 805 €	10 606 416 €	17 835 443 €	17 607 501 €	17 609 558 €	17 609 558 €
LISSAGE	6 552 €	8 010 €	7 755 €			
PRODUIT TFB APRES LISSAGE	10 321 357 €	10 614 426 €	17 843 198 €			
Evolution	1,88%	2,83%	68,10%			
FONCIER NON BATI						
TAUX	116,41%	115,01%	115,01%	115,01%	115,01%	115,01%
BASES TFNB	229 393 €	220 058 €	188 287 €	220 089 €	199 300 €	199 300 €
PRODUIT TFNB	267 036 €	253 089 €	216 549 €	253 124 €	229 215 €	229 215 €
Evolution	8,05%	-5,22%	-14,44%			
VERST COEFFICIENT CORRECTEUR			1 258 149 €	827 428 €	930 227 €	1 213 670 €
ROLES SUPPLEMENTAIRES	154 618 €	80 464 €	71 922 €			
ROLES COMPLEMENTAIRES		445 304 €	23 296 €			
ALLOCAT° COMPENS. DE TH	442 297 €	499 422 €				
PRODUIT TOTAL	18 424 212 €	18 951 384 €	19 659 546 €	18 910 965 €	19 008 656 €	19 292 099 €
Evolution	4,49%	2,86%	3,73%			

Les dotations et participations

Le chapitre des dotations et participations baisse de façon importante en 2021 (-21,63%) pour deux raisons principales : d'importants variations enregistrées au niveau des recettes de la CAF et la suppression de l'allocation compensatrice pour les exonérations de TH.

	2019	2020	2021	Variation 20-21	
Dotation globale de fonctionnement, dont :	846 402,00	899 364,00	1 232 512,00	333 148,00	37,04%
7411 dotation forfaitaire	582 639,00	653 461,00	748 474,00	95 013,00	14,54%
74123 dotation de solidarité urbaine	122 705,00		202 392,00	202 392,00	
74127 dotat ⁿ at ⁿ onale de péréquation	141 058,00	245 903,00	281 646,00	35 743,00	14,54%
744 FCTVA	3 238,03	8 004,90	6 091,69	-1 913,21	-23,90%
74712 emplois d'avenir	7 349,52				
74718 autres	22 023,40	55 768,26	37 343,36	-18 424,90	-33,04%
7472 régions	22 500,00	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00%
7473 départements	17 205,30	37 564,10	46 004,11	8 440,01	22,47%
74748 autres communes	9 261,51	9 415,76	8 349,01	-1 066,75	-11,33%
7478 autres organismes	2 323 914,53	3 071 121,39	2 232 392,25	-838 729,14	-27,31%
7482 comp.pert.tx.add.dr.mut.tx.	2 371,00	1 207,00	1 780,00	573,00	47,47%
74834 etat-comp.tit.exon. tx. fonc.	37 604,00	43 060,00	51 666,00	8 606,00	19,99%
74835 etat-comp.tit. exon. tx.d'hab.	442 297,00	499 422,00		-499 422,00	-100,00%
7484 dotat ⁿ recensement	3 667,00	3 610,00		-3 610,00	-100,00%
7485 dotation titres securises	36 390,00	36 390,00	36 390,00	0,00	0,00%
	3 774 223,29	4 679 927,41	3 667 528,42	-1 012 398,99	-21,63%

La Dotation Globale de Fonctionnement attribuée en 2021 bénéficie d'une hausse de 333 000 € qui permet de venir compenser les baisses de recette de la CAF et la suppression de la compensation TH.

De 2014 à 2017, la Ville a contribué au redressement des finances publiques, à hauteur de :

- 161 590 € en 2014
- 419 004 € en 2015
- 432 082 € en 2016
- 212 405 € en 2017,

Soit une baisse totale et irréversible de sa dotation forfaitaire à hauteur de 1 225 000 €.

Depuis 2015, la Dotation Forfaitaire est revalorisée annuellement avec :

- une part dynamique correspondant à la variation de la population enregistrée d'une année sur l'autre,
- un écrêtement appliqué aux communes pour lesquelles le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal par habitant constaté pour l'ensemble des communes, le mécanisme d'écrêtement permettant de financer la progression de la péréquation et des emplois internes de la DGF.

Depuis 2015, l'écrêtement est toujours supérieur à la part dynamique de la population, alors que la population ne cesse d'augmenter.

En 2020, la tendance est enfin inversée puisque la part dynamique de la population (125 941 €) est supérieure à l'écrêtement (- 55 119 €). En 2021, la part dynamique de la population (151 778 €) est également supérieure à l'écrêtement (- 56 765 €).

En 2021, la Dotation Nationale de Péréquation qui nous est attribuée augmente de façon importante : + 36 000 € environ.

En 2021, la Ville est de nouveau éligible à la DSU, ce qui n'était plus le cas depuis 2016 (seule année où la commune avait été éligible à cette dotation)

Compte administratif de l'exercice 2021 – Conseil Municipal du 2 juin 2022

En 2017, la dotation de solidarité urbaine (DSU) est totalement refondue et la Ville perd son éligibilité. Pour le calcul de l'éligibilité des communes, le poids du critère du revenu par habitant est augmenté (de 10% à 25%) alors que celui du potentiel financier est réduit (de 45% à 30%).

La LFI a heureusement prévu, pour les communes sortantes, un mécanisme de garantie particulier du fait de la réforme de cette dotation et leur permet de percevoir :

- en 2017, 90 % du montant qu'elles percevaient en 2016;
- en 2018, 75 % du montant qu'elles percevaient en 2016;
- en 2019, 50 % du montant qu'elles percevaient en 2016.

La DSU encaissée en 2021 s'élève à 202 000 €.

Notons que la DGF par habitant est de 56 € alors qu'elle s'élève à 202€ pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants en 2020. Le manque à gagner annuel est de 3,24M€ !

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total Population DGF	15 326	16 507	17 234	18 408	19 795	20 088	19 820	21 023	22 463
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	inéligible	inéligible	inéligible	245 409	220 868	184 057	122 705	inéligible	202 392
Dotation Forfaitaire	1 619 581	1 574 544	1 182 279	835 956	687 991	668 057	582 639	653 461	748 474
Dotation forfaitaire N- retraitée		1 736 134	1 573 965	1 182 279	835 956	687 991	668 057	582 639	653 461
Contribution au redressement des finances publiques		-161 590	-419 004	-432 082	-212 405				
Part dynamique de la population			74 554	121 227	144 305	30 530	-27 887	125 941	151 778
Ecrêtement			-47 236	-35 468	-79 865	-50 464	-57 531	-55 119	-56 765
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	75 584	90 701	90 701	154 696	130 609	156 731	141 058	245 903	281 646
dont la part principale	75 584	90 701	90 701	108 841	130 609	156 731	141 058	169 270	203 124
dont la part majoration	inéligible	inéligible	inéligible	45 855	inéligible	inéligible	inéligible	76 633	78 522
Garantie de sortie part majoration DNP									
DGF = Dotation forfaitaire + DSU + DNP	1 695 165	1 665 245	1 272 980	1 236 061	1 039 468	1 008 845	846 402	899 364	1 232 512
Taux d'évolution (en %)		-1,77%	-23,56%	-2,90%	-15,90%	-2,95%	-16,10%	6,26%	37,04%
Total / pop DGF	110,61	100,88	73,86	67,15	52,51	50,22	42,70	42,78	54,87

Au niveau des autres participations, le concours exceptionnel de l'Etat pour l'achat des masques, dans le cadre de la crise sanitaire n'a été versée qu'en 2020 à hauteur 14 260 € pour un montant de dépenses de 28 520 €. Cette participation n'ayant pas été renouvelée en 2021, cela représente une perte de recettes.

Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux diminuent de 491 000 € en 2021.

Ces allocations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison des mesures d'allègements fiscaux décidées par l'Etat au profit notamment des contribuables les plus modestes. Les allocations liées à la TH sont supprimées en 2021, mais la perte de recettes est compensée par la prise en compte dans le coefficient correcteur, et se retrouve dans le produit fiscal.

Le plus gros poste du chapitre 74 est la participation de la Caisse d'Allocations Familiales à la politique d'accueil des enfants, pour les secteurs de la petite enfance et enfance-jeunesse. Il en représente plus de 60%. Cette participation avait augmenté de 747 000 € en 2020 mais cette évolution est à examiner avec la plus grande prudence pour deux raisons :

- la PSEJ est versée en totalité depuis 2020, ce qui représente une augmentation de 350 000 € par rapport à l'exercice précédent
 - la Caf a versé près de 427 000 € d'aide exceptionnelles suite à la crise sanitaire pour la petite Enfance
- Aussi, les recettes de la CAF diminuent de façon très conséquente en 2021, d'une part, parce qu'il n'y aura pas de nouvelle compensation COVID, d'autre part, parce que la CAF a versé en 2021, 70% des budgets prévisionnels de début d'année et que la régularisation en 2021 est donc négative, les réalisations étant très inférieures aux prévisions de début d'année.

	2019	2020	2021
Maison des proximités et France service			57 826,40
Participation Etat abandons de loyer			1 034,29
Ministère des armées projet mémoire vive			5 000,00
Kiasma			18 000,00
Restauration scolaire	150 107,21	231 666,06	349 754,99
Multi accueil	423 515,39	628 043,65	361 890,82
Crèche familiale	386 088,85	429 874,05	265 845,28
Relai assistantes maternelles	33 888,89	43 416,39	22 404,43
Lieu accueil enfants parents	1 461,10	2 222,37	3 259,85
Jardin d'éveil	94 216,75	166 384,08	88 039,84
Crèche des nymphéas	325 437,37	445 836,12	324 297,33
Jardin d'enfants Jean Moulin	95 555,69	147 506,91	68 532,46
Crèche Madiba	425 519,68	558 453,52	362 430,97
Contrat temps libre	39 792,10	21 267,79	12 956,30
Périscolaire	174 330,13	236 149,34	154 795,23
Centre de loisirs	136 144,80	130 909,50	59 289,11
ALSH Vert Parc	35 239,78	29 495,65	21 132,48
ALSH Saint Exupéry	2 616,79	-104,04	55 902,47
TOTAL NATURE COMPTABLE 7478	2 323 914,53	3 071 121,39	2 232 392,25

Les autres produits de gestion courante

Ces produits sont essentiellement constitués des loyers des locaux commerciaux qui sont en diminution en 2021, suite aux exonérations accordées notamment à la brasserie du Palais des Sports en fin d'année.

Les recettes exceptionnelles (hors produits de cession)

La part la plus importante des recettes exceptionnelles est constituée du mécénat du Kiasma. La ville de Castelnau-le-Lez a initié en 2017 cette démarche de mécénat en partenariat avec les acteurs du développement économique local, dans le cadre du développement du projet culturel du Kiasma. Les recettes encaissées en 2019 s'élèvent à 87 000 €. En 2020, elles ne s'élèvent qu'à 61 000 €, du fait de la crise sanitaire et à 25 000 € en 2021.

Il faut noter que les recettes encaissées au titre des cessions mobilières et immobilières ne participent pas à l'autofinancement, et sont retraitées, au moment du calcul des épargnes, comme étant des recettes d'investissement.

En 2021, le dynamisme des recettes fiscales a permis une évolution des recettes, certes inférieure à celle des dépenses, mais qui reste toutefois relativement élevée étant donné le contexte particulier de cet exercice.

B – La section d'investissement :

Comme pour la section de fonctionnement, seules les opérations réelles seront examinées.

1°) Les dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 14,483 M€ (16,788 M€ y compris les reports) sont constituées des dépenses financières et des dépenses d'équipement.

Les dépenses financières s'élèvent à 4,765 M€.

Elles sont constituées du remboursement en capital des emprunts pour 2,361 M€, du versement d'une avance de trésorerie au CCAS pour 2,4 M€ et d'un remboursement de Taxe d'Aménagement.

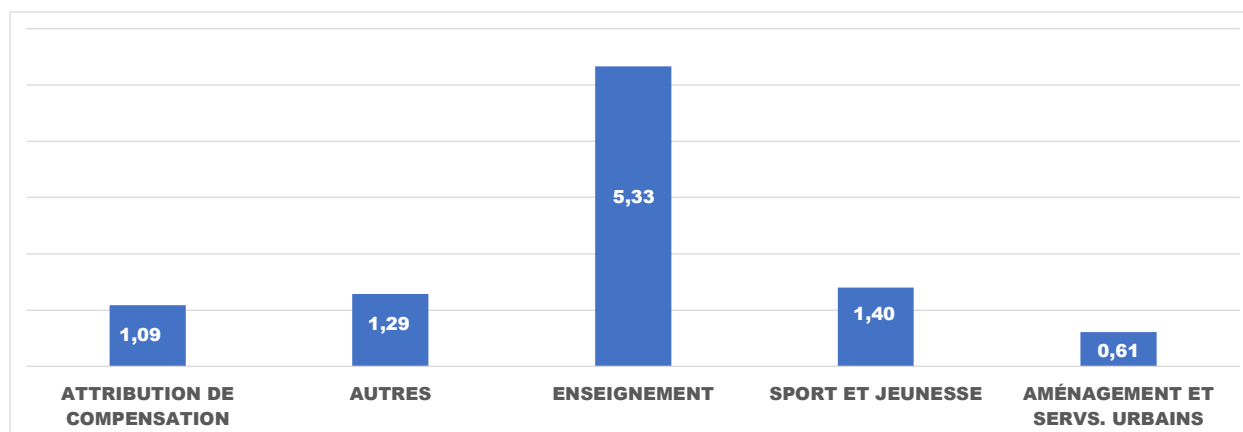
Les dépenses d'équipement réalisées en 2021 atteignent 9,718 M€ (12,023 M€ y compris les reports).

Crédits inscrits en 2021 pour les dépenses d'équipement :	14,819M€
Mandats de paiement émis :	9,718 M€
Restes à réaliser :	2,303 M€
Crédits annulés :	2,797 M€

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement par rapport aux crédits ouverts (BP + DM) est de 81,12 %.

Le solde des crédits inscrits au titre des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) n'a pu être reporté, les inscriptions des AP/CP se faisant annuellement, pour éviter justement les reports des crédits (en dépenses et en recettes) et pour ne pas contracter un emprunt de report trop tôt.

Répartition par secteur des dépenses d'équipement mandatées en 2021 (en M€)



Compte administratif de l'exercice 2021 – Conseil Municipal du 2 juin 2022

	Crédits ouverts	Mandaté en 2021	Reporté en 2022
TOTAL DES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX	14 819	9 718	2 303
SPORT	2 060	1 313	202
* PDS et halle des Perrières divers travaux	197	187	7
* Travaux terrains sportifs (stade, tennis , parcours santé...)	12	11	1
* Terrain gazon synthétique	522	523	19
* Aménagement PDS + extension phase 2	1 151	592	
* Fonds de commerce brasserie du PDS	178		175
ENFANCE - JEUNESSE -SCOLAIRE	7 417	5 626	266
* Travaux aires de jeux	8	4	1
* Travaux dans les crèches et jardins d'éveil	32	28	
* Travaux dans les ALSH		1	
* Travaux dans les écoles et RS	131	110	11
* Extension école Petits Princes	256	242	2
* Réhabilitation RS Saint-Exupéry	3	2	1
* Travaux Extension cour Saint-Exupéry	258	28	227
* 4eme groupe scolaire au Sud 38 k€ en 2019 862 k€ en 2020	6 700	5 209	
* Restaurant Scolaire Jean Moulin	29	2	24
AMENAGEMENTS URBAINS – VOIRIE – RESEAUX	3 400	1 719	1 463
* Attribution de compensation investissement	1 092	1 092	
* Subventions façades	150	25	
* Jardins partagés à Caylus	164	161	
* Jardins partagés au Devois		6	
* Aménagement Berges du lez (Prado Concorde)	424	397	24
* Bassin de rétention + piétonnier	729	17	598
* Escalier forestier Parc Montplaisir		21	
* Parc clinique Mas de Rocher	14		14
* Maison Sablé	827		827
SERVICES GENERAUX	499	238	27
* Maison des proximités Eureka	220	130	5
* Maison des proximités Prado Concorde	69	64	5
* Divers travaux dans les bâtiments municipaux (HDV, DAP....)	123	44	17
* Tx cimetière (dont extension)	87	27	
COMMUNICATION	68	68	0
* Travaux service Communication	68	68	
CULTURE	29	10	15
* Divers travaux dans les bâtiments culturels (barthès, maion des arts)	29	10	15
SECURITE	170	105	50
* Vidéo protection +CSU	114	70	31
* Travaux postes de police dont local CSU	56	35	19
DEPENSES RECURRENTES	1 164	611	203
* Réseaux	105	18	
* Etudes y compris av de l'Europe et Centre Ancien	113	21	63
* Mobilier	74	53	14
* Matériels divers	239	173	34
* Informatique	367	201	71
* Véhicules	266	145	21

2°) Le financement des dépenses réelles d'investissement :

Les dotations et fonds propres représentent 1,112 M€

Ce chapitre (10) comprend le Fonds de compensation de la TVA, et les recettes de taxes d'urbanisme (Taxe Locale d'équipement et Taxe d'Aménagement).

➤ Le F.C.T.V.A. encaissé s'élève à 917 000 € en 2021. Le F.C.T.V.A. encaissé sur l'exercice N est calculé en appliquant un taux de 16,404% à la base des dépenses d'investissement éligibles réalisées sur l'exercice N-1. Les dépenses d'équipement réalisées en 2020 se sont élevées à 5,716 M€, mais 0,069 M€ de dépenses ne sont pas éligibles au F.C.T.V.A. (dépenses de personnel des travaux en régie, dépenses relatives aux secteurs d'activité assujettis à la TVA, dépenses non soumises à TVA)

➤ Le montant de Taxe d'Aménagement enregistré en 2021 s'élève à 195 000 € : la Métropole nous reverse 20 % du montant de la Taxe d'Aménagement qu'elle perçoit, conformément à la délibération du 28 juin 2017

Le niveau de subventions d'investissement atteint 0,432 M€ mais les reports représentent 3,065 M€

Répartition par nature/opération des subventions :

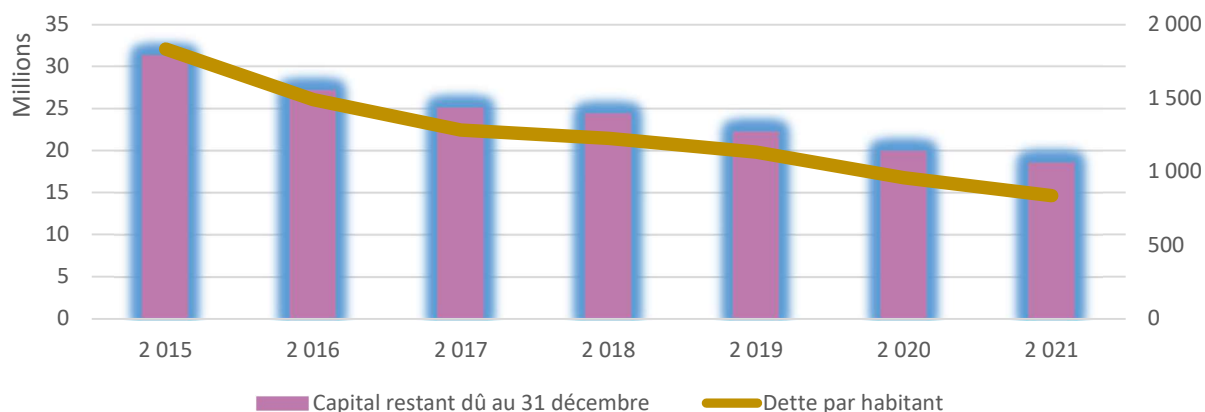
Opération	Financier	Budgété N-1	MANDATE N-1	Restes à réaliser
Total des subventions d'investissement		2 775 991	432 609	3 065 134
Vidéoprotection	Préfecture FIPD	28 400	20 536	
Aide à la relance pour la construction durable	Préfecture DDTM	0	162 300	
Rénovation thermique du PDS	Département	50 134	0	45 000
Multi accueil	CAF	31 851	31 851	31 851
Certificats d'économie d'énergie	OFEE	52 000	52 599	
Extension du PDS Phase 2	Département	1 118 232	0	1 118 232
Extension du PDS Phase 3	Département	358 400	0	358 400
xtension RS Saint Exup2ry	Département	8 800	0	8 800
Mise en conformité chaufferie RS Saint Exupéry	Département	11 200	0	11 200
GS J Chirac	Département	358 000	21 817	336 183
GS J Chirac	Préfecture FNADT	250 000		250 000
GS J Chirac	CAF			540 000
Demi terrain synthétique stade Jean Fournier	Département	74 335	13 000	61 335
Rénovation énergétique GS Jean Moulin	Préfecture DSIL	253 400	130 506	122 894
Maison des proximités Euréka	Préfecture DETR	109 871		109 871
Maison des proximités Prado Concorde	Préfecture DETR	71 369		71 369

L'emprunt

La Ville a encaissé 1M€ d'emprunt en 2021 et a contracté un emprunt de report d'1M€ encaissé début 2022 (et donc intégré dans l'encours de dette en 2022).

L'amortissement de l'encours de dette s'élève à 2,361 M€ et permet donc un désendettement 1,361 M€ ;

Le faible recours à l'emprunt depuis quelques années (la Ville n'ayant emprunté qu'1,5 M€ en 2018) ont permis un désendettement significatif. Au 31/12/2021, l'encours de dette s'élève à 18,563 M€ contre 31,284 M€ fin 2015. Le ratio de dette par habitant a diminué de moitié entre fin 2015 (1 834 €) et fin 2020 (836 €).



L'épargne nette participe à hauteur de 5,051 M€ au financement des dépenses d'équipement.

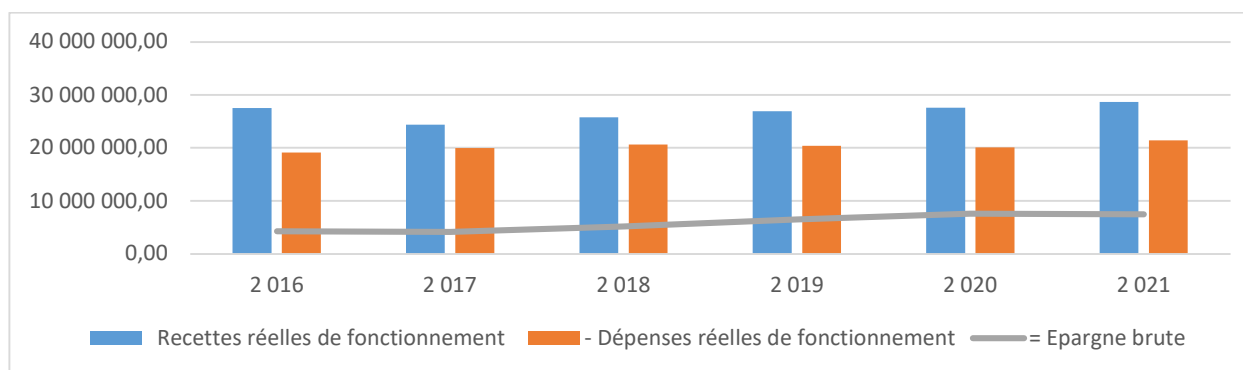
L'épargne brute traduit la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions) et les dépenses. Il mesure à la fois les marges de manoeuvre de la collectivité et la capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement avec pour priorité le remboursement de la dette.

Après avoir connu un léger recul en 2017, l'épargne brute a retrouvé un niveau très élevé depuis 2018, grâce à une progression des recettes supérieure à celle des dépenses.

La conjugaison d'un niveau d'épargne élevé et d'une diminution de l'encours de dette permet une nouvelle amélioration de la capacité de désendettement en 2021, qui s'élève à 2,5 années. Ce ratio se calcule en divisant l'encours de la dette par l'épargne brute et permet d'apprécier la solvabilité financière d'une collectivité ; Il détermine le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle peut rembourser rapidement sa dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur une durée de 15 années, qui constitue ainsi le seuil critique de la capacité de remboursement. L'examen de ce ratio permet d'alerter sur d'éventuelles difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette pour les années futures.

Notre capacité de désendettement n'a cessé de baisser depuis 2007 et a même été divisée par 9.



Le remboursement de l'avance versée au CCAS

Cette recette a fait l'objet d'un reste à réaliser (report) de 2,4 M€ sur l'exercice 2022

CONCLUSION

Le compte administratif 2021 qui vous été présenté montre que nos principes de gestion sont respectés et qu'ils produisent leurs effets. Les résultats de cet exercice ne sont pas surprenants puisqu'ils reflètent notre leitmotiv et notre feuille de route à long terme : stabilité fiscale, poursuite des investissements à un rythme soutenu, maîtrise de notre encours de dette et de la capacité de désendettement.

Les contribuables castelnaudviens bénéficient d'une politique fiscale accommodante depuis 2006. Le taux de Taxe Foncière est inchangé en 2021, après avoir connu une stabilité de 2006 à 2012, puis une baisse continue de 2013 à 2020. Cet effort de la municipalité en matière fiscale se poursuit en 2021 et sera maintenu dans les années à venir.

En 2021, le taux de réalisation de nos dépenses d'investissement atteint plus de 80%, y compris les engagements reportés.

Cet indicateur de gestion montre la performance de la municipalité et des services de la Ville dans le suivi des projets au long cours, en lien avec l'ensemble des entreprises intervenantes et des collectivités partenaires. Les opérations prévues au budget ont toutes connues un début d'exécution malgré les nombreux et inévitables aléas qui accompagnent chaque projet. Les marchés de travaux du 4^{ème} groupe scolaire, de la deuxième phase d'extension du Palais des Sports, d'aménagement des berges du Lez, du demi terrain synthétique, du bassin de rétention, des jardins partagés de Caylus, d'aménagement de la cour de Saint Exupéry ont ainsi pu être notifiés en 2021 et tous ces travaux ont démarré.

Enfin, et c'est un chiffre déterminant pour l'avenir : la capacité de désendettement a atteint un plus bas historique de 2,5 ans, grâce à l'épargne nette dégagée sur l'exercice et au nouveau désendettement constaté.

Avoir ce taux d'épargne et d'endettement permet de se projeter sereinement dans le futur, notamment pour la poursuite des investissements prioritaires en faveur du Scolaire, du Sport, du Numérique, et de la Transition Écologique.

Sans finances saines ni gestion stratégique, il serait présomptueux, voire impossible, de regarder l'avenir avec ambition et sérénité. Les fondamentaux économiques de ce compte administratif nous permettent au contraire de poursuivre et d'accélérer tous nos projets.